



HAL
open science

L'ogre et le petit Poucet

Emmanuel Grégoire, Hervé Théry

► **To cite this version:**

Emmanuel Grégoire, Hervé Théry. L'ogre et le petit Poucet. Espace Géographique, 2007, 2007 (3), pp.267-282. halshs-00257265

HAL Id: halshs-00257265

<https://shs.hal.science/halshs-00257265>

Submitted on 29 Mar 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'OGRE ET LE PETIT POUCKET,

Le Brésil et l'île Maurice dans le négoce mondial du sucre

Emmanuel GRÉGOIRE (Directeur de recherche IRD)
Hervé THÉRY (Directeur de recherche CNRS-Credal, Universidade de São Paulo)

Version des auteurs de l'article publié dans *L'espace géographique*, 2007/3, pp 267-282

Résumé :

Comparer les situations du Brésil et de l'Île Maurice dans le négoce mondial du sucre paraît paradoxal, le premier fait figure d'ogre tandis que l'autre voit disparaître l'une des bases de son économie. Il existe pourtant des points communs entre les deux pays, dans leur histoire comme par la place du sucre dans leur économie. La mondialisation justifie aussi de les mettre en regard: le protocole sucre qui protégeait les pays ACP de la concurrence mondiale disparaît au moment où on assiste à des retournement des. Cette restructuration du marché n'a pas seulement des incidences économiques mais aussi spatiales, les territoires étant amenés à se réorganiser pour affronter les nouveaux défis.

Mots-clés : Mondialisation du marché du sucre, réorganisation économique et spatiale des territoires, Brésil, Ile Maurice.

Abstract :

To compare the situations of Brazil and Mauritius in the sugar world trade appears paradoxical, as the first fact seems to be of ogre while the other sees disappearing one from the bases from its economy. There are nevertheless common points between the two countries, in their history as by the place of sugar in their economy. Globalization also justifies to compare them: the sugar protocol which protected the ACP countries from world competition disappears at the time of reversal of the market. This reorganization of the market does not have only economic but such also spatial incidences, the territories being brought to reorganize to face the new challenges.

Key words: Globalization of the market of sugar, economic and space reorganization of the territories, Brazil, Mauritius.

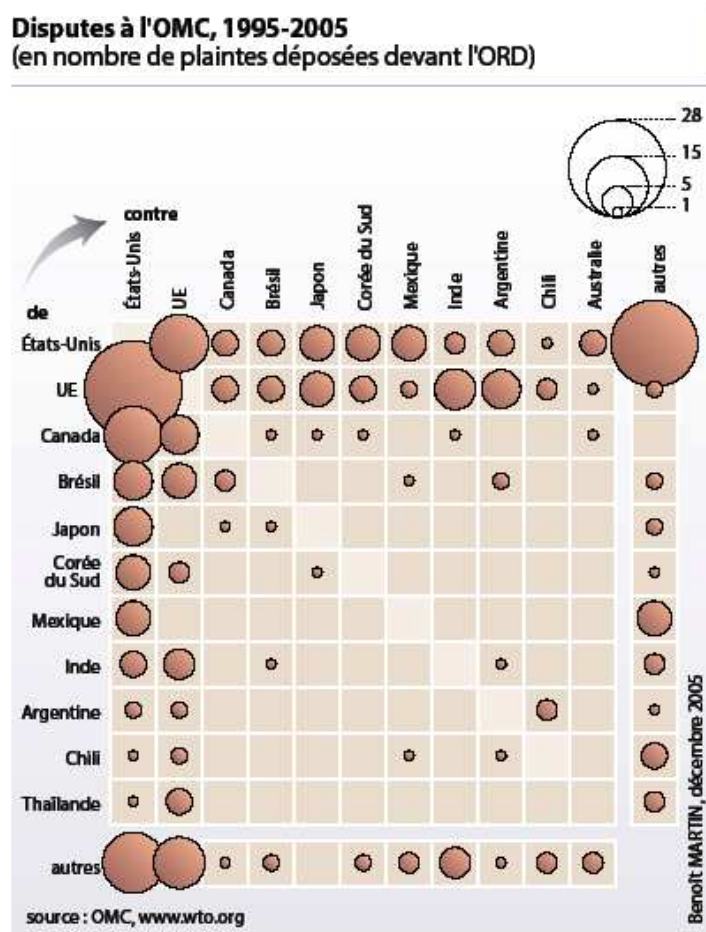
Comparer les situations du Brésil et de l'Île Maurice dans le négoce mondial du sucre peut paraître paradoxal, tant sont différentes leurs tailles respectives¹ et leurs positions sur ce marché très compétitif, où le premier fait figure d'ogre prêt à tout dévorer, sur le marché mondial et dans les enceintes de négociations du commerce mondial, tandis que l'autre est menacé de voir disparaître l'une des bases de son économie.

Le paradoxe n'est pas si grand qu'il y paraît, car il existe plus d'un point commun entre les deux pays, dans leur histoire comme dans la place que joue la filière sucrière dans leur économie, et il nous a paru intéressant de mettre en regard les situations de l'« ogre » et du « petit poucet » au moment où, alors qu'ils s'étaient trouvés en tête de camps opposés à l'OMC (Organisation mondiale du commerce) dans les discussions sur l'avenir des subventions européennes à ses producteurs de sucre et à ceux de la zone ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique), le retournement du marché du sucre depuis 2005 brouille complètement le jeu.

En effet, en ce temps de mondialisation triomphante, les règles du négoce international évoluent profondément sous l'effet du libéralisme qui se généralise progressivement à l'ensemble de la planète. À la fois législateur et « gendarme » de cette économie-monde, l'OMC orchestre cette réorganisation des échanges mondiaux, comptant désormais dans ses rangs la Chine et bientôt la Russie. Basée à Genève, elle organise de

¹ 8,5 millions de km² et 180 millions d'habitants en 2004 pour l'un, 2 040 km² et une population de 1,22 millions d'habitants pour l'autre.

grandes négociations où sont définies les nouvelles normes du négoce mondial. Les intérêts des pays étant très différents, ces réunions se traduisent par de forts antagonismes et parfois de cuisants échecs comme celle de Cancun (Mexique, septembre 2003) à propos de la libéralisation des marchés agricoles². Cette question opposa en effet le G2 (États-Unis et Union européenne), au G22 (formé des pays émergents avec à leur tête le Brésil, l'Inde et la Chine) et au G90 (composé des pays ACP), de l'Union africaine et des pays les moins avancés (PMA). La mondialisation suscite donc de sévères affrontements, certes principalement Nord-Sud comme à Cancun, mais parfois aussi Nord-Nord (États-Unis/Union européenne) voire même Sud-Sud (pays émergents/pays ACP/PMA), comme pour le Brésil et Maurice (figure 1).



De fait, contrairement aux idées reçues, les pays du Sud ne forment pas un bloc homogène, car leur niveau de développement diffère sensiblement, les pays émergents se détachant des pays les moins avancés. Selon les cas, leurs intérêts peuvent donc être tantôt convergents, tantôt divergents : ainsi, le Brésil a non seulement porté plainte avec succès devant les instances de l'OMC contre les subventions sucrières de l'Union européenne à ses producteurs et à ceux des pays ACP (dont Maurice est le plus important, comme on le verra ci-dessous), mais aussi contre celles que les États-Unis accordaient (ou accordent encore?) à leurs producteurs de coton qui, selon lui, faisaient tort à ses propres exportations. En associant des pays africains (Burkina Faso et Mali) qui auraient été bien en peine de payer

²Certains pays du Sud exigent la réduction voire la disparition des subventions agricoles américaines et européennes qui ont un effet néfaste sur leurs propres exportations, rendues de ce fait moins compétitives.

cette procédure juridique, le Brésil entendait montrer qu'il ne défend pas ses seuls intérêts mais aussi ceux de pays pour qui l'attitude des États-Unis, pourtant chantre du néo-libéralisme, est une catastrophe (H. Théry, 2004).

Pour mener à bien cette mise en regard, nous présenterons d'abord la filière sucrière dans chacun de ces deux pays (qui sont les terrains de recherche respectifs des deux auteurs), en la replaçant dans son contexte historique (le sucre est une longue aventure dans les deux cas), géographique (superficies cultivées, production, rendements, etc.) et économique (poids du sucre dans les économies nationales, rôle du secteur privé, etc.). Nous pourrions alors apprécier les effets différenciés de la libéralisation du négoce mondial qui sera sans doute marqué, d'une part, par le poids croissant de pays émergents comme le Brésil qui bénéficie des coûts de production les plus bas du monde et, d'autre part, par la disparition des « niches » comme le protocole sucre qui a permis à des pays sans grandes ressources comme Maurice d'amorcer leur développement. Ce n'est qu'alors que nous pourrions revenir au marché mondial, qui s'est retourné complètement en 2005, ce qui change profondément les situations des deux pays.

I. La filière sucrière à Maurice

Le sucre est étroitement associé à l'histoire de l'île Maurice où il constitue un des piliers de l'économie, aux côtés de l'industrie textile et du tourisme. Longtemps protégé de la concurrence internationale par le protocole sucre, il se trouve désormais pris dans la tourmente de la mondialisation.

Le sucre, une longue histoire

Introduite sous l'occupation hollandaise (1598-1710)³, la canne à sucre connut un premier essor sous l'impulsion du gouverneur Mahé de la Bourdonnais (1835-1847), négociant et grand marin originaire de Saint Malo, qui en favorisa le développement en créant des infrastructures nécessaires à son exportation comme la construction d'un port en eau profonde à Port-Louis. Aussi, à la fin du XVIII^e siècle, l'île comptait 60 à 80 sucreries, les familles françaises répandant la canne dans tout le pays car elle s'adaptait bien au climat résistant à la fois aux cyclones et aux sécheresses. Pour cultiver les champs, elles firent venir des esclaves africains et malgaches si bien que l'île comptait, peu avant la conquête Britannique, 59 000 habitants (6 200 Blancs, 3 700 personnes « libres » et 49 000 esclaves).

En 1810, les Anglais s'emparèrent de l'île pour mettre fin aux attaques des corsaires français qui pillaient leurs navires de commerce reliant l'Inde à l'Europe. En offrant de nouveaux débouchés à la canne tant au Royaume-Uni que dans leur colonie indienne, les Britanniques firent de Maurice alors tournée vers la mer une colonie de plantations qui engendra une classe nouvelle, celle des planteurs sucriers qui remplaça celle des négociants et des marins au long cours. Les domaines se multiplièrent à tel point qu'on recensait 200 sucreries en 1840 puis un maximum de 259 en 1858. L'abolition de l'esclavage en 1835⁴ obligea les planteurs à faire venir des ouvriers agricoles indiens (les *coolies*) sous forme de contrats de cinq ans. Cette immigration qui s'espaça de 1834 à 1909 porta sur près de 1 200 000 personnes dont 700 000 retournèrent en Inde, les autres restant à Maurice (les Indos-Mauriciens sont devenus majoritaires dans l'île dès le début des années 1860).

Éparpillés en une myriade d'exploitations à la fin du XIX^e siècle, les « Blancs » restructurèrent leurs propriétés sous l'effet du « grand morcellement » (1870-1920) qui les

³ En 1710, les Hollandais abandonnèrent l'île Maurice ne voyant guère d'intérêt à y demeurer. Les Français en prirent possession en 1715, et la baptisèrent Isle de France.

⁴ Les planteurs reçurent une indemnité qu'ils investirent dans la modernisation de leurs sucreries et la fertilisation des cultures par le recours au phosphate et au guano.

contraignit à céder des terres (les moins productives) aux travailleurs indiens qui s'en portaient acquéreurs, faisant naître ainsi une classe de petits planteurs. Les familles franco-mauriciennes prirent, ensuite, conscience de l'intérêt de regrouper leurs domaines pour réaliser des économies d'échelle. On assista alors à une première concentration des plantations qui s'opéra également sous l'effet d'aléas climatiques ou techniques : des planteurs, victimes des dégâts causés par les cyclones, de sécheresses ou d'accidents techniques (incendies d'usines, explosion de chaudières, etc.), cessèrent leur activité au profit d'exploitations plus grandes (on dénombrait une trentaine de propriétés en 1945).

La seconde guerre mondiale obligea le sucre à libérer des terres au profit des cultures vivrières qu'il fallait privilégier en raison de la coupure des circuits de ravitaillement. Après-guerre la production reprit et ne cessa, dès lors, d'augmenter si bien qu'à la veille de l'indépendance (1968) les grandes familles franco-mauriciennes formaient une oligarchie financière, ethnique et terrienne contrôlant à la fois l'économie et l'administration politique de l'île. Elles possédaient des domaines étendus et de plus en plus modernisés grâce à des prêts bancaires obtenus par hypothèque. Ces prêts leur permirent d'utiliser des engrais et des variétés mieux adaptées au milieu et surtout de mécaniser leurs exploitations. Elles prirent ainsi l'avantage sur des concurrents moins aisés dont elles rachetèrent les affaires. Ce mouvement de fusion fut favorisé par le boom sucrier des années 1973-1976 marqué par une flambée du cours du sucre suite à une pénurie sur le marché mondial qui a induit une forte spéculation : le prix de la tonne atteignit 600£ soit près de dix fois son cours antérieur (J. et J.P. Joyce, 1975). Ces grandes propriétés percurent alors des ressources exceptionnelles qu'elles réinvestirent dans le négoce, l'industrie textile, la construction et le tourisme. Depuis lors, cette tendance à la concentration des usines se poursuit (l'île n'en compte plus que onze en 2004 contre 17 en 1997) avec l'aide de l'Etat, l'objectif étant d'atteindre sept ou huit unités pour rendre le pays plus compétitif face à la concurrence internationale.

Le sucre, pilier du développement mauricien

La canne à sucre couvre aujourd'hui 50 % de la superficie de l'île soit 78 000 hectares (1997) et 87 % des terres agricoles. On est donc en présence d'une monoculture, l'agriculture mauricienne étant peu diversifiée : si le thé arrive en second (4,4 % des terres arables), les cultures vivrières sont peu cultivées⁵, le microclimat, la topographie et les sols volcaniques étant peu favorable Maurice produit toutefois des fruits et des légumes ainsi que des produits de l'horticulture et de l'élevage (cerfs et volailles).

Depuis le début du XXe siècle et jusqu'aux années soixante-dix, la canne à sucre n'a cessé de progresser par conquête de nouvelles terres puis par épierrage de terrains incultes, les usiniers, seuls, possédant les moyens financiers et techniques d'une telle opération. Elle s'est ensuite stabilisée, faute de terres arables disponibles : on recensait ainsi 84 000 hectares en canne en 1969 et 86 000 en 1980. Depuis lors, la canne régresse en raison de la poussée des zones résidentielles, industrielles et commerciales, de la spéculation foncière dans les régions touristiques et de problèmes d'irrigation dans certaines contrées (Nord de l'île).

La production a connu une forte progression : 200 000 tonnes en 1910 (les premiers labours à la charrue se firent cette année-là), 300 000 en 1946, 400 000 en 1949 puis 500 000 en 1953, période où arrivèrent les premiers tracteurs (B. Lehembre, 1984). Si ce résultat a été dépassé par la suite (près de 700 000 tonnes en 1982 et 1985), la production dépend étroitement des conditions climatiques qui, en année normale, laissent espérer environ 600 000 tonnes, ce montant variant sensiblement d'une année à l'autre (373 000 en 1999, près de 645 600 en 2001). Ces gains de production ont été longtemps obtenus par accroissement des

⁵Ne pouvant satisfaire ses besoins, la facture alimentaire du pays (l'Afrique du Sud et l'Europe sont ses principaux fournisseurs) ne cesse d'augmenter : 525 000 tonnes en 1999 soit 7 milliards de roupies, ce qui représente 14 % du total des importations.

superficiées plantées, mais l'exiguïté de l'île a fait que l'extensif a cédé la place à l'intensif. Le recours aux engrais, aux pesticides, aux semences sélectionnées, à l'irrigation (construction de petits barrages et, récemment, d'un réservoir de 25 millions de m³ à Midlands) et à la mécanisation permettent désormais les gains de production. Ainsi, les rendements à l'hectare se situaient autour de 8,5t/ha (10 pour les grandes exploitations contre 8 pour les petites) en 1998 alors qu'ils étaient en moyenne de 8,05t/ha au cours des dix années précédentes et de 7,9 durant la période 1976-1980. Bien que dépendants des cyclones et des sécheresses, ils n'ont pas significativement augmenté, de gros progrès restant à accomplir pour abaisser des coûts de production encore trop élevés par rapport à ceux de pays comme le Brésil. Quant au taux d'extraction du sucre dans la canne récoltée, il est d'environ 10 à 12 % soit en légère augmentation suite à la modernisation des techniques de raffinage.

Les progrès en matière de rendement ont surtout concerné les grands et moyens domaines, les petits exploitants, presque tous d'origine indienne, appliquant plus lentement les nouvelles techniques culturales. Si en 1975, 99,2 % des planteurs cultivaient le tiers des terres, ce pourcentage n'a guère varié même si les statistiques de la Chambre d'agriculture (créée en 1853) montrent qu'en 2003 onze plantations usinières représentaient 58 % des superficies et 44 % de la canne récoltée (elles estiment par ailleurs que 55 % de la production provient des grandes exploitations, les 45 % restants étant assuré par les 28 000 petits planteurs). En 1994, l'État a créé le *Sugar Investment Trust* pour qu'ils puissent bénéficier de subventions pour l'achat d'engrais, de boutures sélectionnées, et de prêts à taux bonifiés pour l'acquisition ou la location d'engins : le gouvernement entend en effet diminuer l'écart (25 %) de rendements entre grandes propriétés et petits planteurs.

Pour abaisser les coûts de production, la main d'œuvre a fortement diminué : la filière représentait 31 % des emplois en 1974, 17 % au début des années 1980 (51 000 personnes) et 12 % à présent (22 000 personnes). Les fermetures d'usines n'ont pas, comme on aurait pu le craindre, provoqué de chômage : les sucreries ont souvent été remplacées par des industries manufacturières comme celle de Reufac qui a installé sur son ancien site une unité textile qui emploie 5000 personnes alors que la sucrerie n'offrait qu'une centaine d'emplois. Cet exemple illustre la mutation de l'économie mauricienne qui s'est libérée de son étroite dépendance à l'égard de la canne : ainsi, au cours des années 1970, le sucre représentait environ 25 % du P.I.B., 90 % des exportations du pays et 45 % de l'emploi. Depuis lors, son poids a diminué puisqu'il représente aujourd'hui (2004-2005), 4,5 % du P.I.B., 20 % des recettes d'exportations (soit environ 300 millions d'euros) et 10 % de la population active, soit 50 000 emplois en intégrant les petits planteurs.

Le sucre mauricien dans la mondialisation

Tout au long du XIXe siècle, les exportations de sucre s'effectuèrent vers l'Angleterre, l'Inde et l'Australie. À partir de 1919, une succession d'accords permit aux Mauriciens de bénéficier de tarifs préférentiels et de garanties, les Britanniques achetant une grande partie de la récolte. En 1951, le pays bénéficia du *Commonwealth Sugar Agreement* qui régissait les exportations de sucre entre la métropole et ses zones d'influence. Si l'accession à l'indépendance ne modifia pas ce traité, l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché Commun (1975) permit à Maurice de profiter du protocole sucre de la convention de Lomé conclue avec les pays ACP à savoir : un prix préférentiel aligné sur celui qui est en vigueur sur le marché intérieur européen et une garantie d'accès à ce dernier. Ces dispositions qui étaient le prolongement de l'accord sucrier du *Commonwealth*, offrirent à Maurice une protection contre les fluctuations du cours mondial et un débouché garanti à hauteur de 580 000t/an. En 1995, l'Union européenne, après à l'adhésion de nouveaux pays, mit en place, pour six ans, le *Special Preferential Sugar Agreement* pour pourvoir à l'approvisionnement des raffineries sucrières des États membres en permettant, chaque

année, un quota d'importation, depuis les pays ACP, de canne et non de sucre raffiné. Dans ce cadre, Maurice peut exporter jusqu'à 507 000T de sucre soit 75 % environ de sa récolte au prix de 13 451 roupies/t (1997-98) et 85 000T de canne brute à un prix garanti à hauteur de 85 % du prix européen. Par ailleurs, le *Tariff Rate Quota*, issu de l'*US Sugar Program*, permet de vendre entre 15 à 25 000 tonnes aux États-Unis au prix de 10 499 roupies/t (1997-98), le reste étant écoulé sur le marché mondial soit, cette même année, au prix de 8745 roupies/t voire auto consommé suivant le niveau du cours mondial⁶. La filière s'est donc développée grâce aux liens privilégiés qui lient Maurice notamment à l'Union européenne. En dépit de coûts de production élevés, les planteurs et les grandes propriétés ont longtemps bénéficié des conditions avantageuses du protocole sucre pour écouler leur production dont 90 % est vendu en Grande-Bretagne à un prix supérieur au cours mondial ce qui assure 20 % environ des recettes en devises du pays.

De lourdes incertitudes pèsent sur l'avenir car l'Union européenne réforme les régimes particuliers. Elle le fait pour la banane et l'entreprind désormais pour le sucre, dernier secteur à bénéficier d'accords préférentiels qui protègent les producteurs européens et ceux des pays ACP de la concurrence mondiale. Cette remise en cause du protocole sucre est très préoccupante pour l'île Maurice longtemps été à l'abri de la concurrence mondiale. Pour accroître sa compétitivité, outre la concentration des exploitations et la fermeture d'usines, le *Sugar Sector Strategic Plan*, instauré en 2001, prévoit une réduction de près de 44 % des coûts de production après remembrement, mécanisation, irrigation (17 000 hectares sont irrigués soit près de 25 % des surfaces), recours aux engrais et aux semences améliorées et par la mise à la retraite anticipée de 8000 personnes, mesure qui a allégé la masse salariale de 25 %. Par ailleurs, les propriétés s'efforcent d'optimiser les résidus de la canne comme la bagasse (partie fibreuse de la canne de laquelle le sucre a été extrait) qui est utilisée pour la production d'électricité⁷ et développent des produits dérivés comme l'éthanol, les produits alco-chimiques et sucro-chimiques. Enfin, elles proposent des sucres spéciaux (sucre granulé, mélassé ou brun) pour se soustraire à la concurrence sur le sucre raffiné⁸. La survie des grandes familles francos-mauriciennes n'est cependant pas menacée : si elles sont attachées à la canne qui a fait leur fortune, elles ont, depuis longtemps, investi l'industrie et le tourisme sachant très bien que l'Union européenne ne pourrait toujours soutenir la filière⁹.

II. La filière sucrière au Brésil

La canne à sucre représente un des éléments cruciaux de l'économie brésilienne à un triple titre : elle a été la base de l'un de ses premiers « cycles économiques », elle est encore une de ses principales productions agricoles. Elle a connu récemment une croissance rapide, qui l'a portée au premier rang mondial. Et l'alcool qui en est tiré est devenu un carburant qui

⁶Pour satisfaire son marché intérieur (40 000 tonnes), il est parfois plus intéressant pour Maurice d'importer du sucre de Thaïlande ou d'Afrique du Sud que de consommer sa propre production.

⁷En 2002, plus de 45 % de l'électricité produite dans l'île provient des centrales (contre 10 % en 1997) installées près des usines pour lesquelles l'activité est rémunératrice.

⁸En 1999, les groupes Palmar, FUEL et Espitalier-Noël ont délocalisé leur activité au Mozambique en créant un consortium avec ce pays : la Companhia de Sena. Cette société a procédé à la réhabilitation de plantations et d'une sucrerie d'une capacité de production de plus de 140 000 tonnes par an, celles-ci ayant cessé toute activité en 1985 du fait de la guerre civile. Par ailleurs, des Mauriciens ont pris des participations dans des sociétés ouest africaines comme Sucre Ivoire dont le groupe Harel a racheté 55 % du capital et dans une sucrerie en Tanzanie.

⁹Ainsi, la compagnie *Deep River Sugar Estate* qui avait acheté en 1948 la sucrerie Beau Champ créée en 1760 puis la propriété sucrière de Ferney en 1970, est à présent un des plus grands domaines sucriers de l'île. Ce groupe désormais dénommé *Deep River Beau Champ Ltd.* s'est diversifié dans l'élevage de cerfs, le textile (groupe CIEL avec les sociétés Floréal et Aquarelle), le secteur financier (*Consolidated Investment Trust Ltd.*), la construction (*General Construction Company Ltd.*) et le tourisme.

a puissamment contribué à donner au pays (avec la progression de sa production de pétrole *off-shore*), son actuelle autosuffisance énergétique.

Le sucre, une longue histoire

La canne à sucre a fait un long voyage avant d'arriver au Brésil, où sa production a, pour la première fois, changé de nature, passant de celle d'une « épice » rare à une production de masse. Originnaire de Nouvelle-Guinée, la canne à sucre avait été acclimatée en Inde, puis par les Perses et les Arabes. Les Portugais, qui l'ont connue de ces derniers, l'ont introduite au Brésil dès leur arrivée : les premières boutures ont été plantées au Pernambuco en 1502, donc deux ans seulement après la découverte du pays par Cabral (Hainzelin 2002, Glazsmann *et al.* 1999). Le climat et les sols du Nordeste lui convinrent à merveille et les Portugais trouvèrent dans le sucre le grand produit d'exportation qui justifiait et permettait une solide implantation, alors que jusque-là leur colonie américaine leur rapportait bien peu, à part le bois tinctorial (*pau Brasil*) qui lui a donné son nom. Contrôlant déjà la route des Indes ils pouvaient, en produisant ce produit rare et cher, léger et facile à stocker, tirer profit de la rage de dépenses qui faisait dépenser à table une partie des profits du décollage économique de l'Europe.

De fait le Brésil devint, avant le milieu du XVII^e siècle, le premier producteur mondial de sucre et le sucre fut le premier des grands « cycles économiques » qui marquèrent l'histoire du pays, bien avant l'or, le café et le caoutchouc. En 1584, il comptait déjà 115 moulins, employant 10 000 esclaves africains et produisant chaque année 3 000 tonnes de sucre. En 1637, le nombre de moulins était de près de 250 et la production atteignait 15 000 tonnes (Bueno, 2003). Alors qu'il était jusque-là un article de pharmacie, vendu à prix d'or (en 1440, un kilo de sucre valait 1,2 gramme d'or), le sucre a conquis les marchés européens et est devenu un grand produit d'exportation (Soares, 2001).

Les conséquences de cette expansion et de cette spécialisation furent, au Brésil même, de plusieurs ordres. D'abord il fallut, pour cultiver la canne, importer des esclaves africains : les premiers arrivèrent dès 1532, et le trafic dura trois siècles. Depuis le golfe de Guinée, puis depuis l'Angola et le Mozambique (conquis par des Portugais établis au Brésil, pour contrôler le flux à sa source) des millions d'Africains furent déportés pour travailler dans les plantations. Le cycle du sucre engendra par ailleurs des « cycles secondaires », ou induits, qui marquèrent d'autres espaces. Pour payer les esclaves les colons brésiliens avaient besoin d'une marchandise de troc. Il n'y eut pas ici de commerce triangulaire avec des produits de la métropole, mais échange direct, le paiement se faisant en tabac : une région proche de Salvador de Bahia, le Recôncavo, s'employa à le produire. Il fallait aussi de la nourriture pour les esclaves (dans la région du sucre, on ne voulait perdre ni temps ni espace pour cela) et des bœufs pour actionner les moulins à sucre qui broyaient les cannes. Ces besoins entraînèrent la mise en place de zones spécialisées : les cultures vivrières dans l'*agreste* (la zone de transition vers l'intérieur sec) l'élevage extensif dans le *sertão*. Dans cette vaste zone semi-aride, on ne pouvait de toute façon guère envisager autre chose et l'élevage permit de la conquérir, en remontant les fleuves, le São Francisco en particulier.

Autour de la canne à sucre se constitua donc une véritable construction économique, sociale et géographique qui marqua jusqu'à nos jours la structure du Nordeste. Elle était la base d'un complexe économique, fondé sur de grandes exploitations sucrières, les *engenhos*, à la fois agricoles et proto-industrielles, tirant leur nom du moulin à sucre qui en constituait le cœur, mais aussi relié au commerce et au marché mondial, son horizon et son marché. C'était aussi une construction sociale, dans la plantation même, associant la *casa grande*, la maison du maître, et la *senzala*, les baraquements des esclaves, unis entre eux par des liens de pouvoir, d'exploitation mais aussi de clientèle et de paternalisme. On ne saurait oublier les liens charnels entre le maître et ses esclaves, dont naquirent les premiers métis, et peut-

être, selon Gilberto Freyre, quelques-unes des caractéristiques de la société brésilienne d'aujourd'hui.

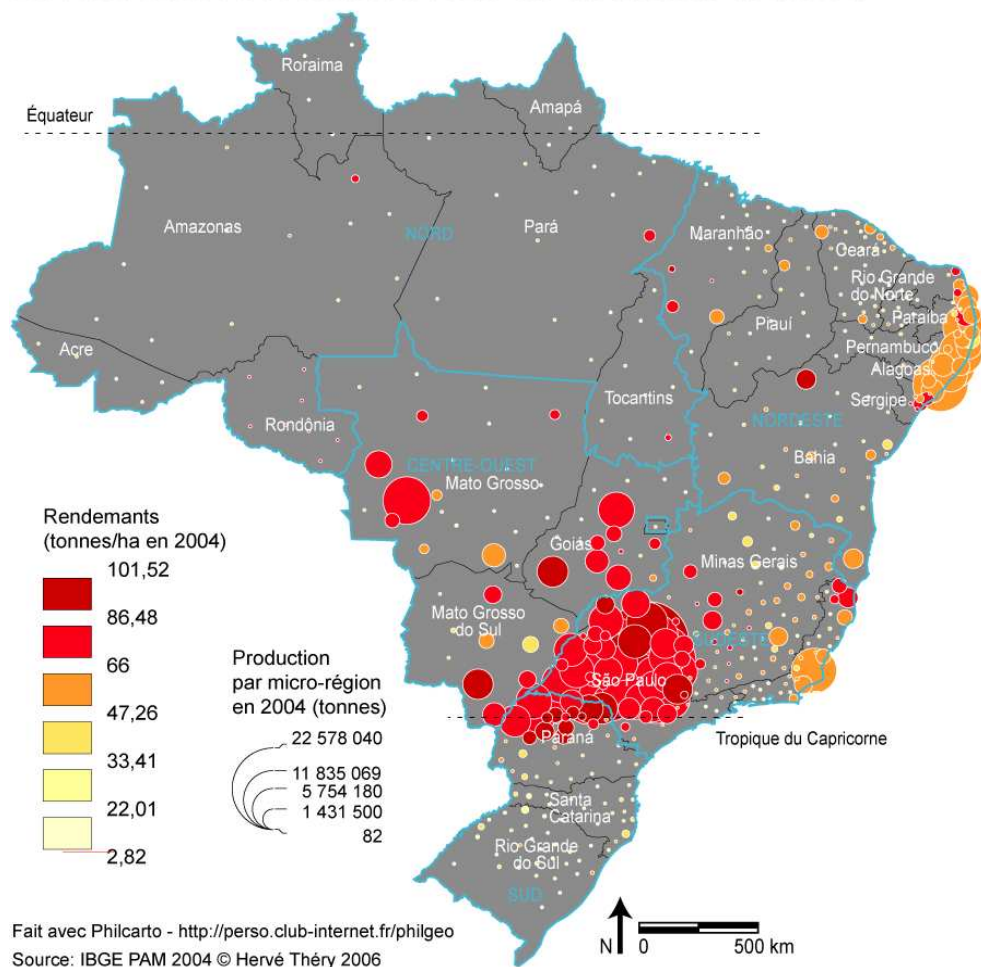
La prospérité de la région du sucre est sans aucun doute le contexte où se situent les tentatives de colonisation menées par la France et la Hollande. La « France Antarctique » et « France Équinoxiale » furent éphémères, mais les tentatives d'implantation de colonies hollandaises eurent plus d'ampleur et de succès. La première tentative, à Bahia en 1624, fut facilement repoussée, mais les Hollandais revinrent à la charge en 1630 dans le Pernambuco et conquièrent alors un vaste territoire, d'où ils ne furent expulsés qu'en 1654. Ce fut la dernière tentative sérieuse faite par des Européens du Nord pour prendre pied au Brésil : ils se tournèrent ensuite vers les Antilles, qu'ils transformèrent en « îles à sucre », provoquant ainsi en grande partie la crise de l'économie sucrière brésilienne.

Une nouvelle période de prospérité commença vers 1780 quand le Brésil se substitua à la colonie perdue, après la guerre d'indépendance américaine, pour approvisionner le marché anglais. L'adoption de nouvelles techniques fut rapide, de l'utilisation de la vapeur dans la transformation à partir de 1830, à la motorisation des usines et du transport de la canne vers 1870. Lorsque l'esclavage fut aboli, en 1888, les investissements se poursuivent, et les vieux moulins furent remplacés par les premières *usinas* (Soares, 2001). Mais la concurrence croissante de la betterave et de nouveaux grands producteurs, comme l'Indonésie, firent une dure concurrence à la production brésilienne. À partir de 1933, considérant sa production comme stratégique, le gouvernement de Getúlio Vargas lança une politique dirigiste et protectrice de l'industrie sucrière (et des oligarques du Nordeste), mais c'est le lancement du plan « Proalcool », en 1975, qui fit de nouveau du Brésil le premier producteur mondial de canne à sucre (Audinet, 1999 ; Fernandes, 1994).

Le sucre dans le développement brésilien

Cette mutation redonna donc une nouvelle actualité à une production qui était quelque peu passée à l'arrière-plan avec les autres cycles et le décollage industriel du pays. Aujourd'hui la canne à sucre est redevenue un des très grandes productions du Brésil, mais elle se répartit en fait entre deux ensembles bien distincts (figure 2).

Localisation et rendements de la canne à sucre



La canne à sucre est, avec le café, les agrumes et le soja, une des grandes cultures commerciales du pays, pour lesquelles il occupe le 1^{er} rang mondial (ou le 2^e pour le soja) avec respectivement 33 %, 60 %, 22 % et 25 % du total mondial en 2005¹⁰. Dans les quatre cas, la production se partage entre deux régions principales, l'ancienne et la nouvelle. La canne à sucre a été pendant des siècles le quasi-monopole du Nordeste, où elle pousse bien sur les sols profonds du littoral, la *zona da mata* (la bien mal nommée « zone de la forêt », celle-ci ayant été depuis longtemps défrichée pour lui faire place). La canne y a été la base économique et sociale principale depuis le XVI^e siècle, sous la forme de plantations solidement contrôlées par les oligarchies locales.

Mais cette domination a été contestée dans les années 1970 par de nouveaux venus, les planteurs de l'État de São Paulo qui, prompts à saisir les subventions offertes pour produire de l'alcool combustible ont en quelques années développé une capacité de production plus puissante et plus moderne que celle du Nordeste. D'après Étienne Hainzelin (Hainzelin 2004), en 20 ans, la production de canne a plus que doublé dans le Centre-Sud (états de São Paulo, du Minas Gerais, de Rio de Janeiro et du Espírito Santo). alors qu'elle stagnait dans le Nordeste. La majorité des surfaces y est plantée en « canne de grande culture », les plantations s'y font principalement pendant la saison pluvieuse, de janvier à mars, et les cannes sont coupées vers 18 mois. Pratiquement toute la production se fait sans irrigation, la pluviométrie annuelle allant de 1 400 à 1 900 mm.

¹⁰ Données FAOSTAT, année 2005. <http://faostat.fao.org/faostat>, dernière mise à jour février 2005

La plupart des usines sont des propriétés familiales, associant les plantations, l'usine et/ou la distillerie. Dans l'état de Sao Paulo, plus de 70 % des cannes livrées aux usines proviennent des propriétés des usiniers et 30 % de propriétés extérieures, souvent gérées directement par les usines. La campagne de récolte dure de mai à décembre et mobilise 600 000 *boia fria* (littéralement « bouffe froid », des ouvriers engagés et payés à la journée). Mais même cet emploi précaire est remis en cause, de nouvelles lois interdisant progressivement de brûler les feuilles sèches des cannes avant la récolte, ce qui pousse à la mécanisation de la récolte.

Dans le Nordeste, la campagne va de septembre à avril, les plantations se faisant de juin à octobre. Le principal problème est la pluviométrie insuffisante et irrégulière, sur des sols souvent sableux. L'irrigation se développe lentement, car les ressources en eau sont très limitées et la canne passe en quatrième priorité selon la loi (après l'approvisionnement des villes et le tourisme, l'élevage et les cultures vivrières). Les rendements sans irrigation sont de l'ordre de 45-50 tonnes/ha, selon l'Embrapa (l'organisme public de recherche agronomique brésilien) mais peuvent passer à 130-150 tonnes en irrigué. Les exploitations sont le plus souvent propriété des usines, elles-mêmes contrôlées par l'oligarchie locale : en Alagoas par exemple, 70 % des surfaces appartiennent à 27 usines détenues par une quinzaine de familles.

Sucre ou alcool ?

La croissance très rapide de la production dans le Sudeste, après les chocs pétroliers de 1973 et 1979, s'explique donc essentiellement par un contexte où la production d'alcool comptait davantage que celle du sucre. Et elle a de fait permis une réduction de la dépendance du pays par rapport au pétrole et à l'hydroélectricité. L'utilisation de la biomasse, représente déjà 20 % du total, sous forme de bois (9 %) et de canne à sucre (11 %). La canne à sucre permet en effet de produire de l'énergie en brûlant soit ses bagasses, le résidu solide du broyage, soit en produisant de l'alcool, utilisé par les voitures, seul ou mélangé à l'essence.

L'industrie automobile brésilienne a en effet lancé des voitures fonctionnant à l'alcool, une innovation sans équivalent ailleurs dans le monde. L'idée de voitures fonctionnant avec des combustibles autres que l'essence remonte à la crise pétrolière des années 70, quand l'économie du Brésil a subi de plein fouet le choc pétrolier. Le régime militaire avait accordé des subventions qui ont aidé à la conception et la fabrication des voitures fonctionnant à l'alcool, et au développement, principalement dans l'État de São Paulo, de plantations de canne à sucre et de raffineries d'alcool, ainsi que d'un réseau de distribution d'alcool qui couvre tout le pays.

Des millions de Brésiliens ont acheté des voitures à alcool dans les années 80, mais les prix mondiaux du sucre et la baisse des incitations fiscales avaient provoqué en 1989 une crise d'approvisionnement, qui donna un net coup d'arrêt à ces ventes. La chute du prix du pétrole dans les années 1990 a accéléré la désaffection pour les voitures à alcool et leurs ventes étaient tombées à moins de 3,5 % des véhicules neufs. Les sucriers sont toutefois parvenus en 1997 à obtenir que de l'alcool anhydre soit mélangé à l'essence dans une proportion variant entre 20 et 30 %, selon le cours du sucre et du pétrole. Les ventes de véhicules à l'alcool ont été relancées à partir de 2003, quand les constructeurs ont lancé des voitures *flex fuel*, dont les moteurs fonctionnent à l'essence, à l'alcool ou à n'importe quel mélange des deux, et qui représentent aujourd'hui plus de 70 % des voitures neuves vendues au Brésil, la possibilité d'utiliser indifféremment alcool ou essence, en fonction de leurs prix relatifs, ayant rassuré les consommateurs.

En grande partie grâce à ces débouchés non agricoles, le Brésil est donc devenu le premier producteur de canne du monde avec plus de 420 millions de tonnes en 2005, soit

près du tiers de la production mondiale. La filière canne est un enjeu national et plus d'un million de personnes en vivent (Audiney, 1994), et la croissance de la production brésilienne a une grande incidence sur le marché mondial du sucre. Le Brésil a en effet des coûts de production très bas, car il dispose de beaucoup d'espace, de climat et de sols favorables, d'une main d'œuvre abondante et bon marché. Selon Étienne Hainzelin (Hainzelin 2004), le coût de production moyen est de 180 Dollars par tonne de sucre, (et peut descendre à 160 dans l'état de São Paulo, contre 335 Dollars en Thaïlande et en Australie, ses deux principaux concurrents (F.O. Licht 2001).

III. Le sucre : un marché convoité

Sa production ayant longtemps été excédentaire, le négoce du sucre est l'objet de multiples rivalités entre pays producteurs si bien que les protections adoptées par le passé ne résistent pas au libéralisme, autrement dit à l'avancée de la mondialisation.

La fin du protocole sucre

Le Brésil s'oppose aux pays ACP, avec à leur tête l'île Maurice, sur l'OCM sucre (Organisation commune du marché) mis en place en 1968 dans le cadre de la politique agricole commune de l'Union européenne. Son objectif était de garantir un revenu équitable aux producteurs betteraviers européens par un système de subvention étendu aux pays ACP à travers le protocole sucre. Annexé à la Convention de Lomé, puis aux accords de Cotonou qui lient l'Union européenne aux pays ACP, ce protocole leur permet d'exporter leur production dans les pays de l'Union à des prix supérieurs au cours mondial et selon un système de quotas qui les met à l'abri de la concurrence. Pour le Brésil, cet accord préférentiel n'est pas conforme aux règles du négoce international car il n'est pas un accord de libre-échange, mais une convention à sens unique contraire aux règles du commerce mondial, l'Union européenne accordant certaines facilités douanières à des États qui ne lui en font aucune en retour. Soutenu par la Thaïlande et l'Australie, le Brésil estime par ailleurs que le sucre produit en Europe est subventionné et ainsi maintenu à des prix élevés grâce à des aides spécifiques qui favorisent la surproduction¹¹. L'Europe produisant plus qu'elle ne consomme, elle est obligée de verser ses surplus sur le marché mondial. Dénonçant une concurrence déloyale, ces trois pays ont intenté une procédure auprès de l'OMC pour contraindre l'Union européenne à mettre fin aux subventions à ses producteurs et au protocole sucre qui bénéficie à de nombreux pays du Sud, la plupart démunis. Le rapport définitif, daté du 8 septembre 2004, du groupe spécial établi le 29 août 2003 par les instances de l'OMC rejette en bloc les arguments en défense présentés par la Communauté européenne. Cette dernière a fait appel, mais celui-ci a été rejeté ce qui rend inévitable la réforme de l'OCM sucre qui mettra fin aux achats (1,3 million de tonnes) à prix fixe de l'Union européenne aux dix-huit pays ACP.

Après d'âpres négociations (qui ont duré près de trois ans étant donné l'importance des enjeux économiques), l'Union européenne a décidé de mesures graduelles qui seront appliquées à partir de juillet 2006 et jusqu'à la fin de la campagne 2014-2015. Il s'agit notamment de réduire les subventions de 36 % d'ici à 2010, avec une première baisse de 20 % en 2006-2007 (le texte initial envisageait une baisse de 39 % sur deux ans). En contrepartie, l'Union européenne s'engage à aider par des mesures d'accompagnement ses producteurs mais aussi les pays ACP qui bénéficient d'une enveloppe de 40 millions d'euros pour l'année 2006. Cette dotation doit faciliter la réforme de leur filière sucrière pour la

¹¹La tonne de sucre dans l'union européenne s'échange à 631 euros, soit 750 dollars US.

rendre plus compétitive, les décaissements se basant sur les plans d'actions proposés par chaque Etat.

Cette réforme est jugée catastrophique à Maurice, principal producteur ACP de sucre de canne, loin devant les îles Fidji¹². Assurant 40 % de la production, Maurice s'attendait à recevoir 40 % de l'enveloppe allouée, soit 16 millions d'euros. Or, l'Union européenne a fixé à 15 % le seuil maximum alloué à un seul pays. Dans ces conditions, la compensation se chiffre à environ 6 millions d'euros, somme nettement insuffisante pour financer la restructuration de l'industrie nationale. Aussi, le gouvernement du Premier ministre Navim Ramgoolam tente d'obtenir d'autres conditions car il estime que son pays ne peut supporter une telle diminution de ses revenus sucriers, ayant effectué de lourds investissements pour rapprocher ses coûts de production des normes mondiales (la filière serait endettée à hauteur de 5,5 milliards de roupies, soit 150 millions d'euros). En dépit d'un voyage à Paris et à Londres, Navim Ramgoolam, a peu de chances d'infléchir la position européenne. Une rente vieille de près de quarante ans va donc s'éteindre après avoir permis à l'île d'amorcer son développement et à d'autres pays ACP de ne pas s'enfoncer davantage dans le sous-développement (certaines ONG accusent Bruxelles d'appauvrir les plus pauvres). Sorte d'aide indirecte, le protocole sucre n'était-il pas un moyen de rémunérer à son juste prix le travail des planteurs de ces pays, ainsi préservés de la concurrence internationale et des faibles cours mondiaux du sucre ?

Par la remise en cause du protectionnisme européen, le Brésil, par ailleurs artisan de la coopération Sud-Sud avec les pays africains, ne s'oppose donc pas seulement à l'Union européenne mais aussi aux pays ACP. Le combat paraît bien inégal avec d'un côté le puissant Brésil et, de l'autre, une micro île Maurice perdue au milieu de l'océan indien. Mais ce déséquilibre saisissant (le Brésil est, en 2004, le premier producteur mondial de sucre de canne (avec 25 millions de tonnes) tandis que Maurice occupe la 26ème place (avec 600 000 tonnes) n'a plus le même sens sur un marché mondial excédentaire jusqu'à une date récente (2005), mais qui s'est récemment retourné.

Le marché mondial du sucre

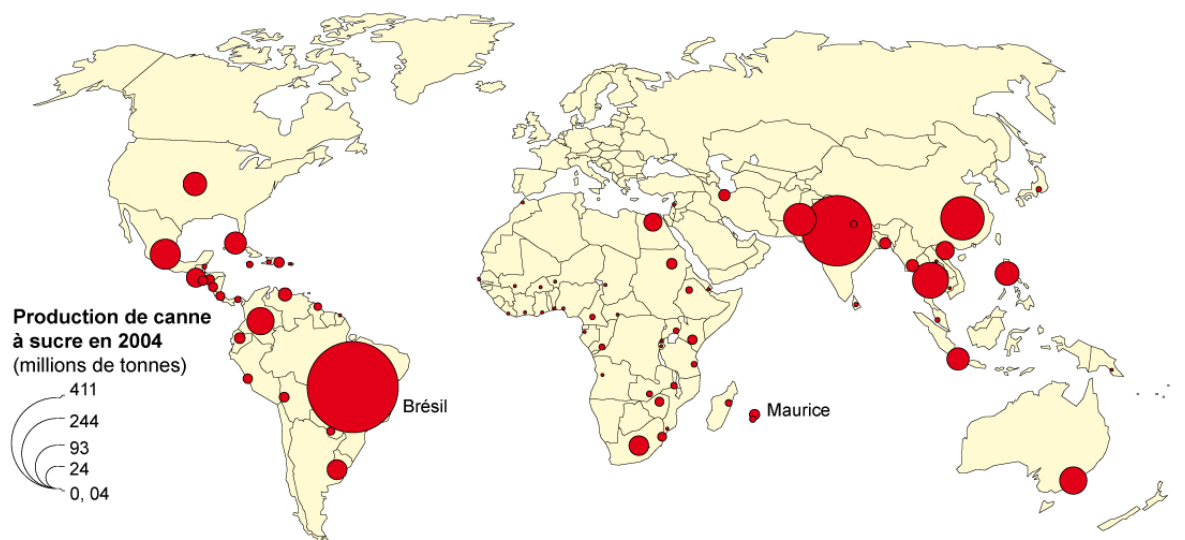
L'enjeu de cette libéralisation totale du secteur voulue par le Brésil et d'autres pays tenait principalement au fait que le marché mondial était, depuis plus de dix ans, excédentaire et la concurrence aiguë¹³ : en 2001-2002, la production était de 137 millions de tonnes alors que la consommation se situait autour de 136 millions. Pour la campagne 2003-2004, cet excédent demeurait à un niveau comparable, ce qui avait accentué la baisse des prix observée depuis déjà une dizaine d'années. La tonne de sucre s'échangeait à Londres, en mars 2004, à 208,5 dollars contre 440,5 dollars en avril 1996, tandis qu'à New York la livre de sucre brut se traitait à 6,19 cents, soit bien loin du niveau de 15,74 cents atteint en janvier 1995 (*Marchés tropicaux et méditerranéens*, 2004). Cette baisse des cours a contribué à motiver la démarche brésilienne.

La production mondiale telle qu'elle apparaît sur la figure 3 donne un aperçu des principaux producteurs mondiaux. Toutefois, la situation n'est pas figée : la récolte fluctue en fonction des conditions météorologiques (sécheresses, cyclones, etc.), des décisions politiques (la production de l'Union européenne devrait se contracter du fait de la réduction des superficies ensemencées, en réponse à la fin des subventions) et de l'évolution du cours mondial du sucre : sa récente hausse a incité les producteurs indiens à accroître les surfaces consacrées à la canne.

¹² Le manque à gagner se chiffrerait à 300 millions d'euros pour les pays ACP dont 115 pour Maurice.

¹³ Outre le Brésil, les principaux producteurs de sucre de canne sont l'Inde (21 millions de tonnes), la Chine (11 millions), la Thaïlande (8 millions) et le Pakistan (5 millions).

Production mondiale de canne à sucre en 2004



Fait avec Philcarto - <http://perso.club-internet.fr/philgeo>
Source: FAO- © Hervé Théry 2006

Outre la production, la consommation influe également sur la configuration du marché mondial et donc les cours. Sa récente augmentation s'explique par une demande plus forte, le pouvoir d'achat se renforçant dans certains pays comme l'Inde et la Chine : l'association des sucriers chinois prévoit ainsi un net accroissement de la consommation de leur pays qui devrait, à terme, dépasser la production de deux millions de tonnes (*Marchés tropicaux et méditerranéens*, 2005). Une demande accrue peut aussi être due à un regain d'intérêt pour l'éthanol qui peut se substituer comme carburant au pétrole, comme c'est le cas au Brésil.

Ces deux éléments ont tiré à la hausse le cours mondial du sucre depuis le début de l'année 2005. On a en effet assisté à une flambée des cours analogue à celle de beaucoup d'autres produits de base¹⁴. En un an, ils ont crevé tous les plafonds atteignant un record vieux de 25 ans : la tonne de sucre blanc à Londres est ainsi passée de 250 dollars (janvier 2005) à 340 dollars à la fin de l'année, soit une hausse de plus de 35 %. Depuis lors, le mouvement s'accélère puisqu'au 6 mars 2006 le cours était de 459 dollars soit une augmentation de 35 % depuis le 1er janvier ! Cette évolution spectaculaire ne repose pas seulement sur un déficit qui semble se creuser entre l'offre et une demande mondiale croissante¹⁵, mais tient davantage au fait que le sucre se comporte de moins en moins comme une denrée alimentaire et de plus en plus comme une source d'énergie. Après l'envolée des cours du pétrole en 2005, la production d'éthanol a été relancée au Brésil qui y consacre près de la moitié de sa récolte, ce chiffre devant croître dans l'avenir (la demande d'éthanol devrait quadrupler en quatre ans). Le Brésil assurant à lui seul 20 % de la production mondiale de sucre et 40 % des exportations, ce recours à l'éthanol explique que la hausse des cours se poursuive à un rythme très élevé depuis le début de l'année, le Brésil pesant assez lourd pour faire fluctuer le marché à lui seul. La tendance observée ne devrait pas donc pas s'inverser, d'autres pays producteurs se lançant à leur tour dans la production

¹⁴ Et qui produira probablement bien des gains – et pertes – chez les spéculateurs, comme ceux que raconte le film *Le sucre*, de Jacques Rouffio (1976), avec Jean Carmet, Gérard Depardieu, Michel Piccoli, Roger Hanin, Claude Piéplu, etc.

¹⁵ En 2004-2005 (octobre-septembre), on a assisté à une croissance de la consommation alors que celle de la production s'est ralentie ce qui a entraîné une diminution des stocks mondiaux : la production était de 142,5 millions de tonnes alors que la consommation était de 145,1 soit un déficit de 2,6 millions de tonnes.

d'éthanol¹⁶. Enfin, se profile une crise à propos du programme nucléaire iranien, qui pourrait induire une nouvelle flambée des cours du pétrole et donc du sucre si les autorités de ce pays décidaient de suspendre leurs exportations en représailles à des mesures prises à leur rencontre par la communauté internationale.

Une telle évolution réduit fortement l'écart entre le cours mondial et le prix payé aux producteurs ACP dans le cadre du protocole sucre. L'Union européenne achète ainsi le sucre mauricien au prix de 523 euros la tonne, soit environ 627 dollars. Ce montant représentait plus de 3,4 fois le cours mondial en juillet 2004 (182\$), deux fois et demie ce cours en janvier 2005 (250\$), moins de deux fois à la fin de l'année 2005 (340\$) et moins d'une fois et demie au début du mois de mars 2006 (460\$). La différence entre les deux cours est donc passée de 445\$ à 182 en vingt mois ! Dans un marché aussi nerveux, volatile et peut-être spéculatif¹⁷, tout pronostic sur l'évolution des prix paraît impossible¹⁸. Trois cas de figure sont toutefois envisageables :

1/ Le cours du sucre diminue, les intervenants l'estimant trop risqué à moins qu'il ne suive le repli du cours du pétrole qui semble s'amorcer depuis le mois d'août 2006 (le cours du sucre est de 401\$/t à Londres le 10 octobre 2006). On se retrouve alors dans le schéma habituel avec un cours mondial nettement supérieur à celui proposé par l'Union européenne et de grosses difficultés d'adaptation pour les pays ACP, dont Maurice.

2/ Le cours mondial finit par se stabiliser autour de 450\$, ce qui signifie que le prix payé par l'Union européenne sera proche du cours mondial dès la fin de l'année 2006 (502\$ compte tenu de la baisse de 20 % décidée).

3/ Le cours mondial poursuit son ascension, rattrape le cours européen puis le dépasse, scénario impensable il y a encore peu de temps. Décidément, il n'est pas dit que l' « ogre » mange le « petit poucet »...

Conclusion : Les leçons d'une comparaison osée

Au terme de cette comparaison, osée en raison de la puissance économique disproportionnée des pays étudiés, on ne peut qu'être frappé par les similitudes qui existent entre l' « ogre » et le « petit poucet », malgré les évidentes différences qui existent entre eux du fait de l'effet de taille et de masse qui avantagent le Brésil dans la plupart des cas (mais pas tous). Tous deux ont en grande partie choisi la canne à sucre pour mettre sur le marché mondial leur principale denrée d'exportation, et vu se créer autour d'elle une oligarchie de propriétaires terriens, qui ont su se saisir des leviers politiques, et les garder. On peut risquer ici un peu de géographie-fiction : supposons un instant que le Nordeste du Brésil soit devenu un pays indépendant, ce qui aurait pu se passer si le contrôle de la Couronne portugaise avait faibli, comme celui du roi d'Espagne, ou si l'une ou l'autre des multiples séditions des débuts de l'Indépendance avait été couronnée de succès. Très probablement cette oligarchie sucrière, alliée peut être avec celle des éleveurs de l'intérieur semi-aride, aurait été la force dominante de ce pays, qui aurait pu se servir de la rente sucrière pour moderniser le pays, comme l'a fait son homologue mauricienne. Ou pas et devenir une sorte d'île à sucre,

¹⁶ Le groupe indien Chandi Oil entreprend la construction d'une usine d'éthanol à Riche-Terre. Outre Maurice, il entend s'implanter à Madagascar pour produire également de l'éthanol.

¹⁷ Des fonds de placements américains procèdent en ce moment à des achats (ce n'est pas la première fois dans son histoire que le sucre fasse ainsi l'objet de spéculations).

¹⁸ Selon les prévisions de la FAO, la production en 2005-2006 devrait atteindre 147,8 millions de tonnes soit une augmentation de 3,7% par rapport à l'année précédente et tout juste 156 000 tonnes de moins que le chiffre prévu par la consommation mondiale qui est de 148 millions en hausse également mais de 2% seulement. De son côté, le département américain de l'agriculture (USDA) estime que les exportations mondiales augmenteront de 1,4 million de tonnes, mais seront insuffisantes pour faire face à l'accroissement de la consommation mondiale (1,7 millions de tonnes de mieux) ce qui provoquera une baisse des stocks et l'envolée des cours.

longtemps somnolente et aujourd'hui capable de vendre de l'alcool-combustible à bon prix, pour le plus grand bénéfice des oligarchies locales.

Dans les deux cas étudiés, les politiques agricoles des États, et plus encore la mondialisation des échanges, ont eu de fortes incidences sur la filière. À l'indépendance, les autorités mauriciennes estimaient qu'il suffisait de produire une tonne de sucre par an et par habitant pour assurer une vie décente à chaque Mauricien. Leur politique consistait donc à accroître la production pour mieux surtaxer les grands groupes sucriers et leurs exportations, qui étaient la principale source de recettes de « l'État-providence » d'alors, tout en encourageant les petits planteurs. Après le *boom* sucrier des années 1973-1976, la contribution du sucre au PIB. et au budget de l'État n'a cessé de diminuer, le pays trouvant dans d'autres activités de nouveaux revenus. Pour anticiper la libéralisation du négoce mondial l'État, dès les années quatre-vingt-dix, changea d'attitude en facilitant la restructuration de la filière pour améliorer sa compétitivité : elle a ainsi connu une très forte diminution de ses effectifs, les anciens « laboureurs » devenant les ouvriers du textile. Au terme des trente années « glorieuses » du sucre mauricien, l'État est donc devenu son ardent défenseur sur la scène internationale et le protecteur des grandes propriétés qu'il taxait auparavant. Si le sucre a été vital pour l'économie mauricienne, au Brésil, ce sont des considérations énergético-diplomatiques qui ont donné naissance au deuxième pôle sucrier, mais celui-ci a su survivre aux aléas de la conjoncture, se renforcer et devenir le premier au monde. Comme on le voit, examiner en parallèle les deux filières sucrières aide à percevoir les grandes « bifurcations » de l'histoire économique des deux pays, avec leur cortège de conséquences sur l'organisation du territoire de l'un et de l'autre.

Dans le cas de Maurice, les grandes familles franco-mauriciennes ont déjà trouvé de nouveaux usages pour les terres situées en bordure du littoral et libérées par le recul de la canne à sucre en les consacrant au tourisme (construction de complexes hôteliers ou de luxueux lotissements vendus au prix fort à des étrangers). La hausse des prix du pétrole peut leur permettre de maintenir le reste de leur propriété en production pour fournir de l'éthanol combustible. Le cas du Brésil est inverse, il va falloir se demander où trouver des terres à consacrer à de nouvelles plantations de canne. Le mouvement a commencé dans l'ouest de l'état de São Paulo, où près de quarantes sucreries/distilleries sont en construction, qui prennent en location des terres jusque là consacrées à l'élevage. Bonne affaire pour les propriétaires, qui touchent une rente sans rien faire, moins bonne pour la vie économique locale, dominée par la monoculture de la canne et l'on observe déjà une chute des activités urbaines des bourgades naguère animée par le service à une agriculture plus diversifiée.

Notre comparaison peut aussi porter sur le bon usage du protectionnisme : au moment où celui-ci disparaît à Maurice et menace gravement le secteur du sucre (et aussi celui du textile), le Brésil profite largement et très consciemment d'un monde concurrentiel où ses avantages comparatifs jouent à plein. Il est toutefois bon de rappeler que même si le secteur sucrier n'a jamais été protégé par des barrières douanières (il est né et resté mondialisé), il a tout de même bénéficié de l'appui de l'État, par des subventions directes ou indirectes, que ce soit une recherche publique active et efficace ou le programme Proalcool et ses suites, qui ont ouvert un second débouché à la canne à sucre.

Si la canne à sucre s'est très vite insérée sur le marché mondial au Brésil, à Maurice cette insertion a été factice puisqu'elle n'a concerné que le marché protégé par la Convention de Lomé. L'île a donc un nouveau pas à franchir, mais quel pas quand on sait que ses coûts de production restent supérieurs au cours mondial du sucre. Aussi, le gouvernement mauricien avait pris la tête des pays ACP pour demander à la Communauté européenne de surseoir à l'abolition du protocole sucre, afin de lui laisser le temps de se préparer à affronter la concurrence mondiale, ce qui arrange les betteraviers européens également touchés par cette prochaine abolition. Il y a donc une dimension politique forte

dans ce négoce, chaque État s'efforçant, de manière très volontaire, de défendre les intérêts de ses producteurs.

On peut enfin évoquer les solutions, envisagées de part et d'autre pour contourner, par la délocalisation, les désavantages créés par un changement de conjoncture. Les sucriers de Maurice ont amorcé un mouvement vers le Mozambique, où ils trouvent l'espace qui leur manque dans leur île, et des salaires encore plus bas, et donc les moyens de rivaliser plus efficacement avec l'ogre. Au Brésil, qui est au contraire favorisé par ses avantages comparatifs, ce sont les concurrents qui viennent s'installer pour en jouir. Peu encore dans le secteur sucrier (même si l'une des deux usines de la Réunion y a déjà des intérêts et un groupe français y produit du sucre « organique »), mais le mouvement qui a commencé déjà dans d'autres domaines pourrait s'y développer : lassé de subir la concurrence des producteurs de volailles brésiliens, le principal abattoir breton a ainsi choisi d'aller s'installer sur place pour bénéficier comme eux de l'espace disponible et d'un approvisionnement inépuisable en soja pour les rations à donner aux poulets. Apparemment, quand on ne peut plus lutter contre des avantages comparatifs trop grands, le mieux est d'aller en profiter soi-même, et au lieu de lutter contre l'ogre, mieux vaut aller s'installer à sa table.

Mars 2006

Bibliographie

- ALLADIN I., *Economic Miracle in the Indian Ocean, Can Mauritius Show the Way*, 1993, Editions de l'océan indien, Port-Louis, 204p.
- AUDINET P., 1994, *Citadelles du sucre. Séries dossiers pour un débat N° 38. Fondations pour le progrès de l'Homme* Ed. Paris. 82 p.
- FELDMANN Ph. et al., 1997. « La Canne à sucre » in *Amélioration des plantes tropicales. Col. Repères du Cirad*. CHARRIER A. et al. Ed. 1999 Cirad Editions. Montpellier. 623 p.
- FERNANDES E. S. L. et COELHO S. T., 1994. *Perspectivas do álcool combustível no Brasil. Doc Secretaria da Energia de São Paulo*. 166 p.
- F.O. LICHT, 2001. *Annuaire sucrier*.
- GLASZMANN J-C. et al., 1999. « La canne à sucre » in *Diversité génétique des plantes tropicales cultivées. Coll Repères. HAMON P. et al. Ed. 1999 Cirad Ed. Montpellier*. 387 p.
- GONCALVES, 1999. « Mécanisation et exclusion sociale » In *Caderno C et T*, 16, 1, 67-86.
- GREGOIRE E., « Mondialisation : l'avenir incertain de l'île Maurice », in *De l'Afrique au Gondwana ?, Outre-Terre, revue française de géopolitique n°11, éditions érès, Paris, 2005, pp. 529-543.*
- HAINZELIN E., 2002. « La canne à sucre » in *Mémento de l'agronome. Editeurs : Cirad, Gret et Ministère des Affaires Etrangères. Paris*. 1689 p.
- HAINZELIN E., 2004, *La canne à sucre au Brésil, Communication à l'Académie des Sciences*.
- HEIN Ph., *L'économie de l'île Maurice*, éditions de l'Harmattan, Paris, 1998, 111 pages.
- HUMBERT J.N., *Presentation, 1997, World Sugar Farmer's Council 17th Session, Mauritius Chamber of Agriculture*, 30p.
- JOYCE J. et J.P. (1975), "L'île Maurice, quelle indépendance ?", Editions Anthropos, Paris, 254 pages.
- KOOP K., « L'île Maurice à l'ère de la mondialisation. Un modèle d'un développement de rattrapage ? >>, revue *Autrepart* n°31, éditions Armand Colin, Paris, 2004, pp. 109-132.
- LEHEMBRE B. (1984) , "L'île Maurice", Editions Karthala, Paris, 250 pages.
- MARQUES F. et ESTEVES B., 2003. « Un avenir plus doux pour l'agriculture brésilienne ". *Biofutur N° 237*, p.41-44, Octobre 2003.
- MARCHÉS TROPICAUX ET MÉDITERRANÉENS, 12 mars 2004, *Dossier Sucre*, pp. 572-582.
- MARCHÉS TROPICAUX ET MÉDITERRANÉENS, 18 février 2005, p. 23.
- MATSUOKA S., 1999. « Cana de Açúcar » in *Melhoramento das espécies cultivadas. BOREM A. Ed. Viçosa*. pp.205-251.
- PATERNIANI E., 2000. *Agricultura brasileira e pesquisa agropecuária. Embrapa Ed.* 194 p.
- POSTE D'EXPANSION ECONOMIQUE, 2000, *Dossier de base : Maurice, Ambassade de France, Port-Louis*, 36p.
- SOARES A. R., 2000. *Um século de economia açucareira: evolução da moderna agroindústria do açúcar em São Paulo, de 1877 a 1970. São Paulo. Cliper Ed., 2000* 160p.

- THÉRY H., 2004, la voix du Brésil à l'OMC, in *Le Brésil, changement de cap ?*, La Documentation française, Dossier n°8042, pp. 62-63.
- THÉRY H., 2005, (en collaboration avec Neli Aparecida de Mello), « Diversités et mobilités de l'agriculture brésilienne », , Cahiers d'études et de recherches francophones / *Agricultures*, Volume 14, pp 11-8, Janvier-Février 2005.